



Mon propriétaire veut imposer des locataires supplémentaires

Par **alexou**, le **26/10/2012** à **16:35**

Bonsoir, rnrnJe vous écrit parce que mon propriétaire est passé aujourd'hui nous annoncer une mauvaise nouvelle. rnrnNous louons depuis 3 ans un bâtiment en entrée de pavillon (rez de chaussée & 1 étage), il y a un jardin puis une maisonnette derrière en rez de chaussée donnée également en location à un couple avec qui nous avons de bonnes relations et sommes devenus de bons amis. rnrnCependant au sous sol de notre pavillon il y a une salle d'eau ainsi que 2 pièces. Parfois le fils du propriétaire rentre sans prévenir (l'accès à la porte d'entrée de dehors est la même pour tous et l'accès au sous sol est séparé, en fait c'est un escalier en dessous de notre porte d'entrée d'immeuble, ce garçon ramène parfois des filles le soir et ils repartent le matin... rnrnOn se plait mais ça ne change rien et jusqu'ici on a accepté cela, mais maintenant il veut nous imposer une famille d'étrangers sans papiers pour soi disant 2 mois sauf qu'on a compris l'arnaque il veut leur louer définitivement. rnrnLes problèmes : rnrnL'électricité, le gaz, l'eau tout est lié entre le sous sol et nous donc ça va se répercuter sur notre facture en fin de mois et d'année ce que nous refusons totalement. rnrnDe plus le pire c'est que nous avons 2 jeunes filles qui profitent de l'été pour bronzer, installer une piscine gonflable etc etc et il n'y y a aucun mur ni rien séparant les maisons... rnrnNotre maison à l'entrée collé au mur le sous sol que j'ai décrit en dessous, une terrasse qui est à nous dans la location, le jardin et la maisonnette, nous partageons le jardin et avons une totale confiance en nos voisins actuelles, cependant sur la gauche il y a une longue allée où nous garons les voitures. rnrnRien pour nous séparer de la vue et de la gêne sonore, visuelle etc etc des futurs voisins du bas... rnrnQue pouvons nous faire pour empêcher cela ? Déjà concernant la partie financière, puis ensuite concernant la partie gêne pratique, car c'est quand même dangereux d'avoir des gens comme ça qui peuvent accéder aussi facilement à notre maison... rnrnMerci par avance.

Par **cocotte1003**, le **27/10/2012** à **18:53**

Bonjour, pouvez vous prouver que les "nouveaux locataires" ont sans papier ? sinon attention à ne pas avancer ce genre d'argument bien que si c'est la réalité votre bailleur a tout à fait le tord. Si la partie concernée n'apparaît pas dans votre propre bail, la jouissance appartient au bailleur et il fait ce qu'il veut chez lui. Par contre, il faudra lui rappeler par LRAR que chaque appartement doit avoir un compteur d'électricité car la revente est interdite. Vous devriez voir avec le service d'hygiène de votre mairie car normalement il est interdit de louer une ben en sous sol, cordialement